

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5528

présenté par
M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, Mme Thomin, M. Garot et les membres du groupe
Socialistes et apparentés
à l'amendement n° 1874 de M. Dive

ARTICLE 9

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Le diagnostic permet de faciliter la transmission des exploitations ou l’installation de nouveaux exploitants et de conforter la viabilité économique des projets, dans un contexte de transitions agroécologique et climatique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à clarifier l'objectif poursuivi par la mise en place d'un diagnostic modulaire en soulignant le contexte de transitions agroécologique et climatique dans lequel ce dispositif doit impérativement s'inscrire.